

L. (s. str.) pallidum NORDM.

Bruxelles (Heysel), 24-10-1936, 1 ex. sur le sol.

Stenus (Stenus) opticus GRAV.

Duffel, 7-5-1938, 3 ex. en tamisant les détritrus déposés par la marée, au bord de la Nèthe.

Oxytelus (Cacoporus) laqueatus MARSH.

Uccle (Vallon d'Engeland), 9-5-1937, 1 ex. sur le sol.

Trogophloeus (Carpalimus) arcuatus STEPH.

Duffel (bords de la Nèthe), 7-5-1938, en grand nombre dans les détritrus déposés par la marée,

Lestera Heeri FAUV.

Wemmel, 14-5-1938, en nombre dans des rigoles d'irrigation.

L. punctata ER.

Duffel (bords de la Nèthe), 7-5-1938, en grand nombre avec *Trogophloeus arcuatus*.

Wanhériffe-lez-Seilles, 20 à 24-7-1937, en nombre, au tamis, tant au bord de la Meuse que dans les bois.

Contribution à la connaissance des *Mydaiidae*

DE L'AFRIQUE

PAR

MICHEL BEQUAERT

(Gand)

Les *Mydaiidae* sont représentées jusqu'ici dans la faune éthiopienne par 41 espèces; de ce nombre 37 proviennent de la partie méridionale du continent africain limitée approximativement au nord par le 15° parallèle sud. Cette aire se révèle ainsi comme un vaste foyer encore vivace de survivance pour les membres de cette famille pauvrement représentée dans les faunes actuelles.

Nous devons à la grande obligeance de M. G. ARNOLD, Conservateur du Museum national de la Rhodésie du Sud, d'avoir pu étudier les *Mydaiidae* que possède cette institution.

Parmi elles nous avons reconnu un ex. du *Nomoneura fasciata* WIED., espèce largement répandue en Afrique du Sud, mais pas encore signalée de la Rhodésie, ainsi que trois formes nouvelles.

Ces espèces constituent un apport appréciable à la liste encore courte de celles déjà reconnues de la Rhodésie du sud et qui sont :

1. *Haplomydas crassipes* BEZZI, 1924.
2. *Leptomydas suffusipennis* BRUNETTI, 1929.
3. *Mydas ignicornis* BRUNETTI, 1929.
4. *Rhopalia flavomarginata* BRUNETTI, 1929.

Il nous est donné d'y ajouter :

5. *Nomoneura fasciata* WIED.
6. *Nomoneura stevensoni* n. sp.
7. *Syllegomydas rhodesiensis* n. sp.
8. *Syllegomydas arnoldi* n. sp.

Les territoires de la Rhodésie ont avec ceux du Transvaal et de

la partie méridionale du Mozambique des caractères biogéographiques communs et il apparaît instructif de mentionner ici les *Mydaiidae* qui ont été recueillies dans ces derniers pays. Ce sont :

- Ectyphus armipes* var. *pretoriensis* BEZZI, 1924. Transvaal.
Heleomydas Lesnei SÉGUY, 1929. Mozambique.
Leptomydas conopeus SACK, 1935. Transvaal.
Mydaselphis variolosus BEZZI, 1924. Transvaal.
Nomoneura fasciata WIED., 1828. Mozambique.
Nomoneura paradoxa BEZZI, 1924. Transvaal.
Syllegomydas (Leptomydas) dispar LOEW., 1852. Mozambique.

A l'exception de deux, toutes ces espèces sont d'acquisition récente et il est plus que probable que l'exploration plus poussée de cette portion de l'Afrique méridionale amènera de nouvelles découvertes dans ce domaine. Ces territoires avec leur contingent de 14 espèces réparties en un nombre considérable de coupures génériques (9) présentent du point de vue qui nous occupe un intérêt particulier; ils l'emportent en richesse de formes sur celle de la portion la plus méridionale de l'Afrique placée en bordure de l'Océan, d'où provenaient la plupart des *Mydaiidae* signalées jusqu'ici de l'Afrique australe.

Avec les espèces décrites en 1924 par BEZZI, leur nombre, pour la région de l'Afrique proche du Cap et englobant le Natal, s'élève à 26 réparties en 6 genres seulement.

GENRE SYLLEGOMYDAS BECKER, 1906.

L'Afrique du Nord est l'habitat principal de ce genre dont il est connu 16 espèces. Deux de celles-ci appartiennent à l'Asie et l'Afrique éthiopienne en revendique trois. C'est dire que ce genre n'est plus strictement paléarctique. SÉGUY en 1928 a signalé le *S. proximus* SÉGUY de la lisière nord de l'Afrique occidentale française et depuis longtemps l'on connaît d'Abyssinie le *S. vittatus* WIED. 1828, dont l'habitat remonte jusqu'en Egypte. En 1852 fut décrit du Mozambique le *Midas dispar* LOEW, catalogué depuis dans le genre *Leptomydas*.

Selon SÉGUY (1931), cette espèce fut retrouvée récemment en deux localités de ce dernier pays et il la range, nous supposons à bon escient, dans le genre qui nous occupe.

La découverte de nos deux espèces nouvelles vient confirmer la présence de ce genre en Afrique du Sud où son existence, au

témoignage du remarquable travail de BEZZI (1924) sur les *Mydaiidae* de cette région était restée inconnue à cet auteur.

Caractères génériques : antennes à 3^e article allongé, cylindrique, à massue piriforme munie d'une verrue terminale; de chaque côté du front et de la face une profonde dépression; saillie frontale en prolongation de la saillie ocellaire s'étendant jusqu'au voisinage des antennes; renflement facial bombé, ellipsoïde; trompe rudimentaire; ovipositor armé en dessous de deux rangées de courtes épines; tibia postérieur sans éperon terminal; ailes à nervures longitudinales, y compris m^1 , débouchant dans r^1 , et m^1 n'envoyant pas de nervure transversale au bord postérieur de l'aile.

Pour notre *Sylleg. rhodesiensis* les quatre exemplaires ♂ répondent à cette diagnose, mais les deux exemplaires ♀ y dérogent quant à l'un des caractères de la nervation: chez elles, et aux deux ailes, la longitudinale m^1 débouche à la costale. Aucun doute n'existe quant à la conspécificité de ces deux ♀ avec les ♂ en compagnie desquels elles ont été capturées, et dont elles montrent d'ailleurs les autres caractères qui nous permettent de les ranger dans le genre *Syllegomydas*.

Il faut donc admettre que le dispositif des nervures de l'apex alaire n'est pas une constante générique, et qu'il faut s'attendre à ce niveau à des variations comme en d'autres endroits du réseau des nervures. De pareilles variantes apparaissent fréquentes chez les *Mydaiidae* eu égard au petit nombre d'individus étudiés.

1. *Syllegomydas rhodesiensis* n. sp.

♂ type et 2 cotypes: Helenvale, S. Rhodesia, 28-5-1928; 1 ♂ cotype: De Beeis, Umgusa River, S. Rhodesia, 9-6-1928.

♀ type: De Beeis, Umgusa River, S. Rhodesia, 9-6-1928; 1 ♀ cotype: Helenvale, S. Rhodesia, 28-5-1928.

♂. Taille: (ex antennes) 14, 16,5 et 19 mm. (type: 16,5 mm.); antennes: 3,14 mm. (type); ailes: 12,5 mm. (type).

Tête d'un noir luisant à pilosité longue très développée et toute d'un même blanc grisâtre; vertex moyennement déprimé; espace interoculaire très large sur sa portion frontale, où sa largeur maximale est au niveau des antennes y atteignant presque la moitié de la largeur de la tête; il se rétrécit progressivement vers le bas, dans sa portion faciale, où il atteint tout en bas à peu près la moitié de sa largeur maximale, (en mesures micrométriques les largeurs sont de 36 divisions au vertex, de 40 aux antennes, de 22 au menton);

pruinose latérale d'un blanc grisâtre en trainée faible le long de l'orbite; bande médiane frontale nue et luisante, en carène arrondie, portant en son milieu très distinctement l'ocelle antérieur; de part et d'autre du vertex une large touffe de longs poils dressés; plus bas, le long de l'orbite un pinceau dense couché; au dessus et en dehors du socle antennaire un plumeau de longs poils moins serrés surplombant la naissance de la moustache. Renglement facial noirâtre au voi-

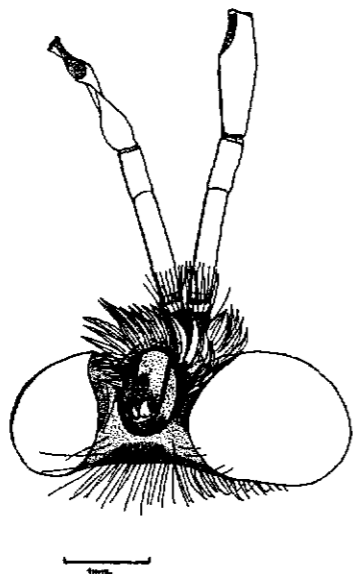


Fig. 1. — *Sylligomydas rhodestensis*, ♂, tête, face inférieure.

sinage des antennes passant parfois au brun foncé près de l'épistome, entièrement occupé par une moustache qui retombe latéralement sur les joues; celles-ci nues, mates, à faible pruinosité, parcourues par quelques sillons rugueux parallèles à l'œil; les joues ne descendent pas en dessous du pôle inférieur des yeux; angles géno-occipitaux et menton garnis d'une barbe peu fournie. Occiput creusé ne formant pas de rebord orbitaire postérieur, à pruinosité grisâtre faible, nu au voisinage de l'œil, mais semé partout ailleurs de poils assez longs très espacés. Cavité buccale (fig. 1) ovale, à trompe minuscule qui, rétractée, occupe environ la moitié de sa longueur; trompe luisante, ferrugineuse, à palpes distincts en forme de tige courte et épaisse, brunâtres, nantis de quelques très longues soies claires. Antennes aussi longues que le thorax, d'un brun noirâtre, plus claires

à la partie moyenne de la massue, à deux articles basaux portant quelques poils blanchâtres; premier article un peu plus large et deux fois et demie aussi long que le suivant, qui est très court; troisième article à peu près quatre fois aussi long que les deux basaux réunis, légèrement annelé au niveau de son quart distal; massue, déformée par dessiccation, en ovoïde très allongé, tronqué au tiers apical du côté ventral, où sa surface est plus grossièrement grenue; verve terminale creusée en cupule. Pronotum à pruinosité blanche grisâtre sur fond noir, portant des poils de même teinte. Mésonotum d'un noir mat, finement grenu, à pruinosité grise avec reflets roussâtres ou dorés par endroits ne démarquant pas de raies luisantes; callus huméral et post-alare d'un roux clair; mésonotum relevé de cinq bandes longitudinales d'inégales largeurs, naissant au bord antérieur et faites de longs poils blanchâtres; la médiane impaire, très étroite est constituée de poils moins longs que les autres, très penchés en arrière et placés à peine sur trois rangées de front; elle s'arrête à une petite distance de la touffe préscutellaire; la bande intermédiaire assez large est faite de poils plus longs, aussi inclinés en arrière; elle est élargie en avant où elle correspond à un peu moins que le tiers externe de l'espace interhuméral; elle y est en contact avec le callus huméral, et se dirige de là en arrière se rétrécissant pour rejoindre la touffe de longs poils préscutellaire; la bande latérale, large, formée de poils couchés longe le bord thoracique entre le callus huméral et le callus postalaire eux-mêmes couverts de poils; dans sa portion correspondant au mésopleure ses poils plus longs y sont disposés transversalement et surplombent ce dernier. Pleures nus sauf les ptéropleures qui sont couverts de longs poils blanchâtres; en arrière du ptéropleure, au devant du balancier et du stigmate postérieur, sur deux plages superposées délimitées par des dépressions (méta-pleure) se trouvent des touffes de poils analogues; près du bord postérieur du mésopleure se voient quelques poils blanchâtres; pleures de coloration noire virant au brun par places et principalement au ptéropleure, faiblement luisants à pruinosité grisâtre faible; mésopleure toutefois plus luisant.

Scutellum noir, brillant. Métanotum noir mat, à pruinosité grisâtre, nu sur une étroite aire médiane, portant partout ailleurs jusqu'au voisinage des balanciers une longue pilosité blanchâtre. Pattes simples de coloration générale brunâtre, à hanches plus foncées et garnies d'une touffe de longs poils blanchâtres; jambes et tarsi plus clairs; griffes longues, roussâtres brunies à la pointe; pelotes aussi longues

que les griffes; la pilosité générale des pattes est courte, couchée, d'un brun clair; la face inférieure des fémurs antérieurs et moyens présente une pilosité plus longue et blanchâtre; fémur postérieur légèrement arqué à sa base, non épaissi, faiblement armé en dessous au tiers distal d'une rangée de 2 à 3 épines claires, peu apparentes occupant le bord antéro-inférieur; les tibias portent quatre soies

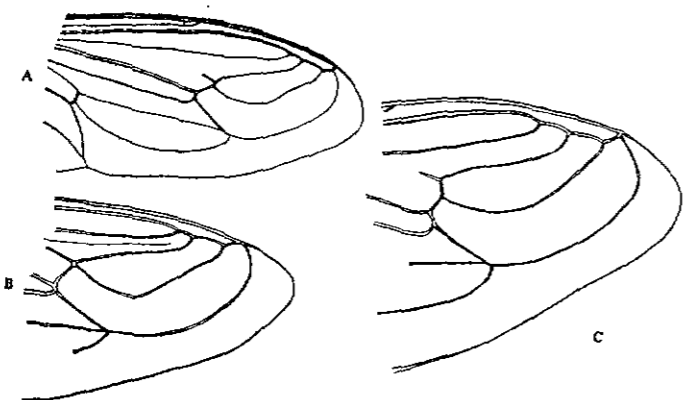


Fig. 2. — *Sylligomydas rhodesiensis*, ♂, aile; A ex. type; B et C cotypes; tous trois de Helenvale; variantes de la fourche radiale.

préapicales en dessous; le tibia postérieur est faiblement arqué et possède des poils plus longs et plus redressés au long de sa face inférieure où l'on observe quelques soies (4-5); métatarses antérieurs et moyens un peu plus longs que l'article suivant; métatarses postérieurs deux fois aussi long que l'article suivant; distitarsé postérieur aussi long que les deux articles précédents réunis.

Ailes uniformément hyalines très faiblement teintées de jaune; nervures toutes brunes jaunâtres, non bordées; les ailes sont longues, leur apex atteignant presque la pointe abdominale. La nervation montre quelques variantes au niveau de la fourche radiale dont le dispositif de bifurcation semble varier d'un exemplaire à l'autre, de sorte que l'implantation de la petite nervure récurrente occupe une position variable (fig. 2). Balanciers bruns clairs à large massue partiellement plus foncée.

Abdomen cylindrique (fig. 3, A), à sa base de la largeur du thorax, s'amenuisant insensiblement vers la pointe; un peu plus de trois fois aussi long que le thorax. Tergites peu luisants, noirâtres passant au brun châtain par endroits surtout latéralement et apica-

lement, et cela d'une façon plus prononcée chez certains exemplaires. Tergite basal noir, plus luisant, à étroite bordure apicale plane, dépourvue de pilosité, noirâtre comme le restant du tergite, parfois brunâtre; angles antérieurs du tergite voisins des métapleures non saillants mais marqués d'une large tache roussâtre; la surface du tergite est garnie de longs poils gris-blancs dressés, sauf sur une étroite bordure basale et apicale. Les tergites 2 à 7 possèdent sur toute leur



Fig. 3. — A. *Sylligomydas rhodesiensis*; B. *Syllig. arnoldi*; dispositif des bordures apicales.

largeur une bordure apicale jaune claire, large d'environ un cinquième à un sixième de la longueur du tergite correspondant. Ces bordures claires portent à peu de distance du bord latéral du tergite une macule d'un brun-acajou, très nette aux tergites moyens, à limites plus diffuses aux tergites postérieurs où elle peut effacer parfois totalement la partie latérale de la bordure claire. Calosités latérales du deuxième tergite luisantes, très grandes, en ovale allongé, dont l'axe principal transversal vaut en moyenne 3,3 fois l'axe antéro-postérieur; leur grand axe correspond environ au quart ou au cinquième de la longueur du bord postérieur du tergite; leur coloration est d'un brun-acajou; elles sont légèrement saillantes, à limites nettes marquées par un fin sillon et occupent dans le sens antéro-postérieur toute la largeur de la bordure apicale; latéralement ce deuxième tergite porte une pilosité longue analogue à celle du tergite basal; le troisième tergite possède quelques longs poils clairs en bordure latérale. Partout ailleurs la vestiture des tergites est faite de poils très courts et espacés, clairs ou brunâtres, fortement couchés vers l'arrière. Le ventre d'un brun-

acajou luisant, plus foncé aux sternites postérieurs montre des bordures apicales moins distinctes et plus sombres que celles des tergites ; sa pilosité est brune claire, courte, couchée sauf au deuxième sternite où se trouvent des poils blancs grisâtres dressés, longs et disséminés. Huitième tergite étroit, faiblement visible sous le rebord du septième, roussâtre.

Épipyge (fig. 4) d'un brun roux, plus foncé par places, à pilosité plus claire, courte, dirigée vers l'arrière et peu serrée. L'organe pénien

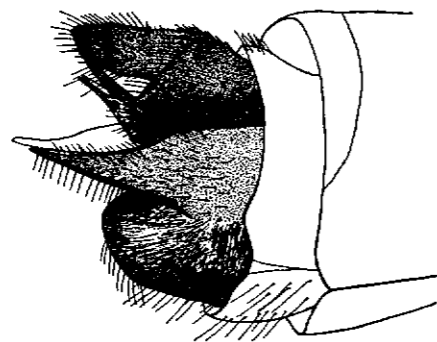


Fig. 4. — *Sylligomydas rhodestensis*, épipyge, vue latérale.

impair est terminé par une pièce ventrale bifide en forme de fourche et par une pièce dorsale (paramère) impaire en forme de lamelle étroite et allongée dont la longueur dépasse celle des pointes de la fourche. Ce type pénien est décrit plus loin à l'occasion de la description du *Nomoneura stevensoni* n. sp.

♀. Taille (ex antennes) : 17,3 mm. ; antennes : 3,3 mm. ; aile : 14,2 mm.

Le dimorphisme sexuel se remarque surtout à l'élargissement de l'abdomen, à l'extension de la coloration brune du tégument thoracique, à la pilosité spéciale des derniers segments abdominaux.

Dans l'ensemble mêmes caractères que chez le ♂ avec toutefois quelques particularités. Deux articles basaux des antennes plus brunâtres ; massue partiellement ou presque entièrement d'un brun clair ; front avec bande de pruinosité plus intensifiée le long de l'orbite ; ocelle antérieur très distinct ; renflement facial d'un brun-acajou brillant parfois plus noirâtre à sa base ; moustache plus courte et moins fournie que chez le ♂, divisée par une raie verticale médiane étroite lisse ; pruinosité occipitale plus dense ; trompe et palpes comme chez le

♂. Au mésonotum le tégument est d'un brun clair aux endroits suivants : entre le callus huméral et le postalaire qui sont tous les deux jaunâtres, sous forme d'une large bande brune qui supporte la bande pileuse latérale ; une grande tache en dedans du callus huméral sous la partie antérieure élargie de la bande pileuse intermédiaire ; une grande tache dans l'aire préscutellaire ; la moitié antérieure ou la totalité de la portion médiane du scutellum. Pruinosité du mésonotum plus dense et plus dorée principalement au niveau des bandes pileuses médiane et intermédiaire qu'elle fait ressortir davantage. Métanotum presque entièrement brun-jaunâtre. Pleures partiellement brunis surtout au ptéropleure, sternopleure et partie postérieure de l'hypopleure. Abdomen notablement plus large que chez le ♂ ; plus large que le métanotum au niveau de ses quatre premiers segments, se rétrécissant en cône à partir du 5^e segment. Bordure apicale du premier tergite très apparente, large, jaune claire ; le restant du tergite étant d'un brun-acajou foncé ; bordures apicales sans macule brune latérale, plus larges aux tergites 2 à 4 où elles mesurent à peu près le quart de la longueur du tergite. Calosités latérales du deuxième tergite d'un brun luisant, nettement circonscrites par une ligne plus acajou, petites, leur grand axe transversal étant un peu moins que le double de l'axe antéro-postérieur, et correspondant environ au dixième de la longueur du bord postérieur du tergite ; elles n'occupent qu'une partie (la moitié ou les deux tiers) de la largeur de la bordure apicale qui est élargie à leur niveau. A partir de la moitié distale du cinquième tergite la courte pilosité est plus sombre, redressée et même inclinée quelque peu en avant ; elle est notablement plus longue et plus rigide aux 7^e et 8^e tergites ; aux sternites correspondants se remarquent les mêmes caractéristiques pilaires.

Spinulation du fémur postérieur plus développée que chez le ♂, comprenant 4 à 5 épines plus longues sur une rangée, avec indications faibles d'une seconde rangée. Ailes (fig. 5, A et B) plus teintées en brun léger, principalement au voisinage des nervures qui sont aussi d'un brun plus foncé, sans être bordées nettement ; M¹ débouche à la costale.

Oviscapte (fig. 6) d'un brun roux avec pilosité peu serrée brune foncée, comprenant une plaque dorsale et une plaque ventrale ; la plaque dorsale porte une carène très chitineuse longitudinale médiane se terminant vers le haut en pointe émoussée, et est munie de part et d'autre près de son bord inférieur épaissi et légèrement festonné, de 5 ou 6 épines qui sont brunes chez l'un ex., noires chez l'autre ;

l'aire de part et d'autre de la carène centrale est rugueuse et présente un semis de fins poils allongés et dressés; la plaque ventrale moins

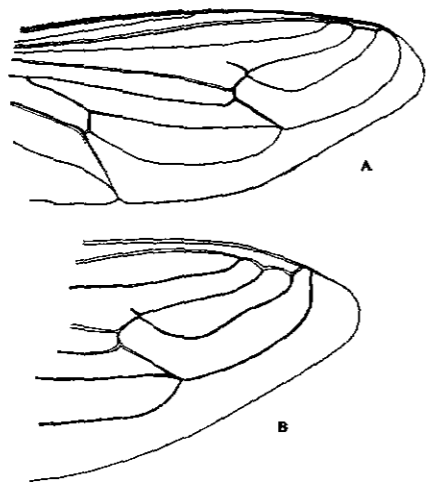


Fig. 5. — *Sylleg. rhodesiensis*, ♀, aile, A. ex. type; B. ex. cotype.

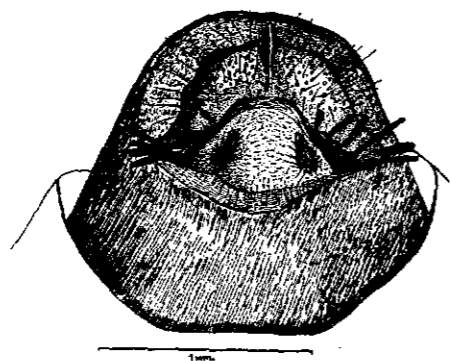


Fig. 6. — *Sylleg. rhodesiensis*, ♀, oviscapte.

chitinisée porte des poils courts et fins et présente de part et d'autre une légère éminence ovulaire, rugueuse, garnie de poils plus longs et plus rigides.

2. — *Syllegomydas arnoldi* n. sp. 1 ex. ♂ Mulungwane Mts., S. Rhodesia, 12-9-1924.

♂. Taille (ex antennes) 18,8 mm.; antennes: 3,82 mm.; ailes: 13,3 mm.

Très voisine de l'espèce précédente, en diffère surtout par la largeur plus grande de l'espace interoculaire au niveau de la face, par le dessin plus marqué du mésonotum qui comporte des raies luisantes entre les bandes de pilosité; par les calosités latérales; par la plus grande largeur des bordures apicales des tergites et la vestiture plus longue de celles-ci.

Tête de coloration et de pilosité semblables à celles de *S. rhodesiensis*; espace interoculaire très large, se rétrécissant graduellement au niveau de la face où elle reste nettement plus large que chez l'espèce précédente (en mesures micrométriques les largeurs de l'espace interoculaire sont: au vertex de 41 divisions, au niveau des antennes de 50 divisions, au péristome inférieur de 35 divisions, la largeur totale de la tête au niveau des antennes étant de 104 divisions). Bande de pruinosité latérale, le long de l'orbite, blanchâtre, très dense. Ocelle antérieur présente et en position centrale; renflement facial, bouche, trompe et palpes comme chez *S. rhodesiensis*, de même les antennes dont le deuxième article est brunâtre et l'article basal brunâtre en bordure apicale. Les cinq bandes pileuses du mésonotum sont de même aspect et disposées de la même façon que chez *S. rhodesiensis*, toutefois elles délimitent quatre raies intercalaires luisantes, et la pruinosité dorée qui leur est sous-jacente étant plus dense, les bandes pileuses ressortent davantage. La coloration de fond est noire au mésonotum; toutefois latéralement entre les deux callus, elle est d'un brun clair, ainsi qu'en dedans du callus huméral sous forme d'une large tache; l'aire préscutellaire porte aussi une large macule brune claire. La bande pileuse médiane est faite ici d'une rangée unique de poils fortement penchés en arrière et plus longs que chez l'espèce précédente, la bande de pruinosité sous-jacente très apparente est en fuseau très étiré; la bande pileuse intermédiaire est sensiblement partout de même largeur; la raie luisante extérieure est envahie dans sa partie moyenne par un groupe irrégulier d'une dizaine de longs poils formant en quelque sorte pont entre les deux bandes qui encadrent la raie; quelques poils analogues peuvent se voir en petit nombre chez quelques exemplaires de l'espèce précédente. Scutellum entièrement d'un brun acajou sauf son arc-boutant postéro-externe qui est noirâtre. Métonotum noir à forte pruinosité blanchâtre et garni sur

toute son étendue de longs poils blanchâtres. Pleures noirâtres et luisants à légère pruinosité blanc-jaunâtre; brunâtres au voisinage du stigmaté antérieur, partiellement au ptéropleure, et à la partie postérieure de l'hypopleure ainsi que près du stigmaté postérieur; pilosité blanchâtre des pleures comme chez *S. rhodesiensis*, mais au voisinage du bord postérieur du mésopleure existent des poils en plus grand nombre. Pattes comme chez *S. rhodesiensis*; fémur postérieur présentant en dessous au tiers distal deux courtes rangées de trois faibles épines jaune-pâles chacune; griffes jaunâtres enfumées au tiers apical. Ailes hyalines, faiblement jaunâtres à nervures d'un brun clair, non bordées, plus courtes que chez le *S. rhodesiensis*, l'apex ne dépassant pas le tiers basal du 7^e tergite. Les deux branches R⁴ et R⁵ de la fourche radiale font entr'elles à partir de leur naissance un angle très aigu; R⁴ ne présente donc pas, comme c'est le plus souvent le cas, une petite portion initiale ascendante au bout de laquelle s'insère la petite nervure récurrente; chez notre exemplaire, à l'aile droite, la petite nervure récurrente s'implante juste au point de bifurcation; à l'aile gauche elle s'implante sur le tronc commun très distinctement à une courte distance avant sa bifurcation; ce dernier dispositif existe aux deux ailes chez notre *Nomoneura stevensoni* décrit plus loin.

Balanciers jaunes clairs à massue enfumée. Abdomen (fig. 3, B.) cylindrique, large comme le thorax à sa racine, s'amincissant légèrement et régulièrement vers la pointe, un peu plus que trois fois et demie aussi long que le thorax. Tergites de coloration générale noirâtre, luisante, virant au brun châtain dans l'aire voisine du bord latéral; segment basal à longs poils blancs sur toute sa surface, avec bordure apicale jaune claire correspondant à environ le quart de la longueur du tergite; angles antéro-externes de ce tergite non prominents mais jaunâtres; la bordure apicale s'amincit latéralement et n'y présente pas de macule brune. Les bordures apicales aux six tergites suivants sont jaunes claires, avec petite macule brune latérale aux tergites 2, 3 et 4, larges, occupant sur la ligne médiane un peu plus du quart de la longueur des tergites mais s'élargissant latéralement; leur bord antérieur a des limites quelque peu diffuses. Callosités latérales du deuxième tergite très grandes, d'une teinte laquée noire, foncée, luisante, en ovale à grand axe transversal égal à 2,4 fois l'axe antéro-postérieur, correspondant à peu près au cinquième de la longueur du bord postérieur du tergite; la bordure apicale la contourne en avant en y gardant la même largeur que sur la ligne

médiane de sorte qu'elle arrive à ce niveau à mi-longueur du tergite; le deuxième tergite a une bordure basale déprimée, lisse, noire, sans pruinosité, munie très sur le côté de poils, et large d'un quart de la longueur du tergite. Les bordures apicales des tergites 3 à 7 ont leur bord antérieur sinueux, elles s'élargissent dans leur partie moyenne pour se rétrécir au voisinage du bord latéral du tergite; au troisième tergite près du bord latéral existe une pilosité blanche et longue. Partout ailleurs les tergites sont garnis uniformément de poils d'une teinte jaune pâle, espacés, inclinés en arrière et un peu en dehors, non appliqués, courts mais toutefois plus longs et plus apparents que les poils correspondants observés chez *S. rhodesiensis*. Huitième tergite étroit, d'un jaune clair dans sa portion apicale seule exposée. Sternites d'un brun-acaïou, à bordures apicales jaunâtres indiquées seulement sur une courte distance près des bords latéraux.

Épipyge roux, bruni par endroits, de conformation très voisine de celle de *S. rhodesiensis*, les poils courts, jaunâtres, peu touffus, inclinés vers l'arrière sont toutefois plus longs que chez cette espèce; organe pénien de même structure que chez celle-ci.

GENRE *NOMONEURA* BEZZI, 1924.

1. *Nomoneura fasciata* WIED. — 1 ex. ♂ de Hope Fountain, S. Rhodesia, 21-10-1922 (NEVILLE JONES).

Cet exemplaire répond entièrement à la description donnée pour cette espèce. BEZZI (1924) dans sa diagnose générique, signale les palpes comme indistincts. Au fort grossissement chez notre exemplaire se voient des palpes nettement définis en forme de courte tige munie de quelques longues soies. Aux pleures nous notons l'existence d'une aire de forme circulaire garnie de poils en arrière du ptéropleure en avant de l'insertion du balancier et du stigmaté postérieur et correspondant au métapleure. L'épipyge et le pénis sont du même type que celui décrit pour l'espèce suivante.

2. *Nomoneura stevensoni* n. sp. — 1 ex. ♂ Bulawayo, S. Rhodesia, 29-10-1930 (R. H. R. STEVENSON), (fig. 7).

♂. Taille (ex antennes) 16,5 mm.; aile 11 mm.

Tête noirâtre au niveau du front, mais virant au brun foncé près du pôle supérieur de l'œil; brunâtre à la face; un peu plus large que le thorax; vertex moyennement déprimé; espace interoculaire large; sa largeur maximale située au niveau de l'insertion des

antennes y est plus grande que celle du diamètre transversal de l'œil à ce niveau ; il se rétrécit insensiblement vers le haut et vers le bas pour atteindre sa largeur minimale au vertex et au menton où il présente la même largeur (en mesures micrométriques nous notons : au vertex 38 divisions, au niveau des antennes 58 divisions, au menton 38 divisions, diamètre transversal de l'œil au niveau des

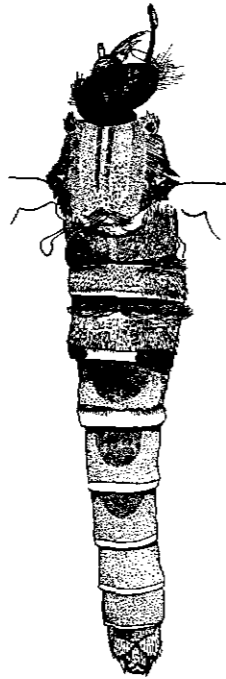


Fig. 7. -- *Nomoneura stevensoni*, ♂.

antennes 40 divisions). La bande médiane frontale correspondant à un peu plus du tiers de la largeur de l'espace interoculaire est nue et brillante, présente en son centre un ocelle antérieur et est encadré de part et d'autre jusque contre l'œil, d'une bande de pruinosité jaunâtre matte, occupée et masquée en majeure partie par de longs poils d'un blanc luisant. Ces poils forment un groupe supérieur, situé dans la dépression du vertex, comprenant des éléments dressés, non agglomérés, peu serrés dont les inférieurs sont dirigés horizontalement en dedans s'entrecroisant avec ceux du côté opposé par dessus la portion supérieure déprimée du front ; un groupe moyen est formé de

poils dirigés en bas, agglutinés en pinceau appliqué le long de l'orbite ; un groupe inférieur s'insère plus en dedans, au dessus et en dehors de la base antennaire, et constitue une sorte de rideau de 5 à 6 pinceaux de poils agglomérés dirigés en bas et un peu en dehors surplombant le tiers latéral de la face. Face d'un brun acajou luisant avec liseré génien étroit couvert de pruinosité blanc-grisâtre ; renflement facial bombé, nu, très luisant, portant moustache au niveau de son tiers inférieur, en laissant libre une raie verticale médiane qui présente un petit sillon médian près de l'épistome ; la moustache est faite de chaque côté d'une mince lame de longs poils blancs nacrés divisée en deux pinceaux pointus dirigés en bas et en dehors et surplombant la partie inférieure des joues. Celles-ci sont nues, limitées en dedans par une dépression profonde, et ne descendent pas sous le pôle inférieur des yeux. Bande mentonnaire étroite, garnie ainsi que les angles géno-occipitaux de longs poils blanchâtres, dressés, formant barbe très lâche, et se continuant sur la portion inférieure voisine de l'occiput par des poils analogues plus courts. Cavité buccale grande, ovale ; trompe de longueur moyenne, projeté notablement hors de la cavité buccale, sa longueur étant un peu inférieure à celle de l'axe vertical de l'œil ; elle est rugueuse et d'un brun foncé sur sa face dorsale ; brune claire et lisse en dessous ; palpes distincts, en forme de courte tige, brunâtres. Occiput creux ne formant pas de rebord orbitaire postérieur, brun noirâtre densément poudré d'une pruinosité grisâtre et semé uniformément de poils blanchâtres qui s'arrêtent à quelque distance de l'œil. Antennes à deux articles basaux roux, petits, le premier deux fois et demie aussi long que le second ; tous deux portent quelques poils blancs en verticelle ; les autres articles manquent. Thorax presque nu ; mésonotum à tégument brun noirâtre sauf aux callus huméral et postalaire et sur une bande latérale intermédiaire entre ceux-ci où le tégument est roussâtre ; coloration de fond fortement modifiée par une pruinosité qui y dessine des bandes longitudinales peu apparentes : trois bandes claires faites de pruinosité légèrement dorée, dont une médiane étroite, et deux latérales plus larges ; entre la médiane et la latérale existe une bande à pruinosité plus sombre dont la largeur vaut à peu près celle de la bande médiane ; ces deux bandes sombres submédianes sont peu apparentes et s'étendent au moins jusqu'au niveau de la ligne interalaire. Le bord latéral du mésonotum est occupé par une bande faite de longs poils blanchâtres nacrés, couchés, dirigés en dehors dans sa moitié antérieure, dirigés en arrière dans

sa moitié postérieure; les callus huméraux sont garnis de touffes plus courtes de même teinte; les callus postalaires portent quelques poils blanchâtres; entre cette bordure de poils et la bande latérale à pruinosité claire, est intercalée une large bande à pruinosité sombre, de sorte que le mésonotum porte quatre bandes sombres séparées par trois bandes claires; aire préscutellaire portant une touffe de longs poils blancs divisée en deux faisceaux divergents; en outre toute la partie centrale du mésonotum est clairsemée de très courts poils clairs, couchés; un groupe de poils plus longs, légèrement brunâtres, se remarque en dedans du callus huméral. Scutellum brun, nu; métanotum noirâtre, à pruinosité grisâtre, couvert de longs poils fins blanchâtres, appliqués et dirigés vers l'avant, laissant libre une raie médiane. Pleures roussâtres, fonçant vers le noir surtout

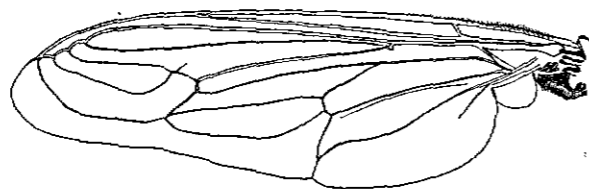


Fig. 8. — *Nomoneura stevensoni*, ♂, aile.

au méso- et au sternopleure, faiblement luisants, à pruinosité grisâtre, nus; seul le ptéropleure porte des poils longs, blanchâtres, assez peu serrés, dirigés vers l'arrière; à l'hypopleure au devant de l'attache de la hanche postérieure se voit une forte touffe de longs poils blancs. Pattes toutes d'un roux pâle, assombries aux hanches seulement, à fine pubescence blanchâtre, courte, appliquée; touffe de longs poils blancs à la face externe de la hanche postérieure; tibias à deux soies préapicales longues, surtout au tibia postérieur où elles atteignent le milieu du métatarse; tibia postérieur très faiblement incurvé; fémur postérieur distinctement mais moyennement renflé; armé en dessous sur ses trois quarts distaux de deux rangées de 10 fortes épines rousses chacune, implantées sur de petits tubercules foncés, et inclinées vers le bout distal. Aile (fig. 8) aussi longue que l'abdomen, uniformément et faiblement teintée de brun avec les nervures d'un brun clair à sa base, de même que la costale et sous-costale, d'un brun foncé ailleurs; elles ne sont pas bordées; M_1 débouche dans r_1 au contact avec la costale; la première cellule postérieure est close mais non pédicellée à l'apex; la petite nervure

récurrente de la fourche radiale n'est pas insérée sur r_4 comme c'est le cas habituel, mais bien sur le quart distal de la section du tron commun r_{4+5} située entre $r-m$ et le point de bifurcation; la section terminale commune $Cu_1 + an$ est longue; elle est épaissie seulement dans sa très courte portion initiale, et se continue ensuite très fine jusqu'au bord alaire. Balanciers entièrement roux clairs. Abdomen presque nu, les deux premiers segments présentant quelques longs poils. Abdomen cylindro-conique, 2,6 fois aussi long que le thorax, aussi large à sa base que le métanotum, se rétrécissant surtout nettement à partir du troisième segment pour atteindre au niveau du septième, à peu près la moitié de sa largeur initiale; le passage d'un tergite au suivant se fait par une dénivellation anguleuse. Abdomen à coloration de fond brunâtre, passant au roux clair uniforme au ventre, passant au brun noirâtre dans la partie centrale des tergites. Cette coloration de fond est masquée au niveau des tergites trois à sept par une pollinosité grisâtre qui laisse libre aux tergites 3, 4 et 5, près de leur bord antérieur, une aire semi-circulaire sombre à base antérieure. Il y a des bordures apicales jaunes claires à tous les tergites; elles se prolongent affaiblies sur les sternites; tous les tergites sont semés uniformément de poils fins, courts, clairs, espacés, couchés et dirigés en arrière. Le premier tergite a toutefois une bordure apicale étroite et brune; un peu latéralement au voisinage de son bord antérieur se place une touffe de longs poils blanchâtres se dirigeant vers le bas en contournant le flanc du tergite; quelques éléments de cette touffe se dirigent en dedans vers le milieu du tergite un peu en arrière du bord antérieur. Le deuxième tergite présente une bordure basale noire, lisse, brillante, démunie de fine pilosité mais occupée partiellement par deux faisceaux étroits et parallèles situés l'un derrière l'autre, formés de longs poils blanchâtres couchés transversalement et dirigés en dehors, depuis le centre du tergite jusqu'à son bord latéral; bordure apicale jaune correspondant à peu près au sixième de la longueur du tergite; callosités latérales d'un noir luisant un peu plus larges que la bordure apicale, longues d'environ le quart de la longueur du bord postérieur du tergite (en mesures micrométriques, grand axe transversal: 42 divisions, petit axe antéro-postérieur: 17 divisions). La bordure apicale est la plus large au troisième tergite, dont elle occupe environ le quart de la longueur; aux autres tergites la longueur de ces bordures se réduit progressivement, pour arriver à équivaloir sur le septième tergite au septième de la longueur de celui-ci. Aux sternites la pilosité claire

est plus longue, plus dense et moins couchée qu'aux tergites. Le huitième tergite très court, partiellement caché sous le septième est de même coloration que ce dernier, et présente une légère échancrure latérale au bord postérieur. Épipyge d'un roux clair garni de fins poils courts jaunes pâles, assez clairsemés et inclinés en arrière.

Épipyge (fig. 9) construit suivant le type habituel dans cette famille. La pince latérale (fig. 9, F.) est étroite, allongée et légè-

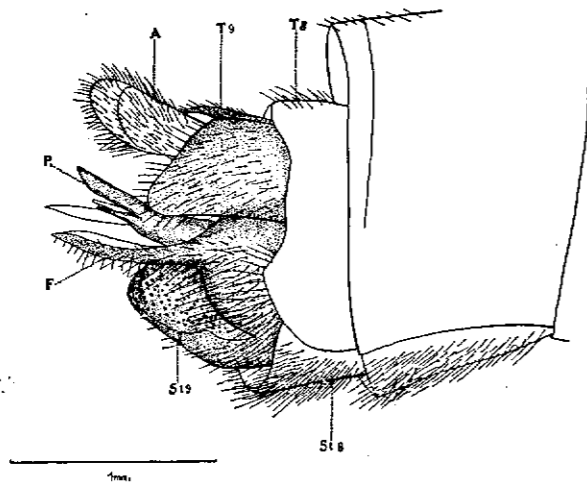


Fig. 9. — *Nomoneura stenosoni*, ♂, épipyge en vue latérale; T. 8: tergite 8; St. 8: sternite 8; F: pince latérale; ST. 9: pièce médiane ventrale de l'épipyge; T. 9: forceps supérieur; A: plaque anale; P: organe pénien.

rement incurvée vers le haut dans sa portion distale; elle y est garnie au bord inférieure et sur sa face externe de poils; sa portion proximale élargie est nue et luisante sur son tiers supérieur, garnie sur ses deux tiers inférieurs de poils plus longs que ceux situés sur sa portion terminale. La pièce médiane ventrale de l'épipyge (fig. 9, St. 9) homologue d'un sternite, est partiellement fendue sur la ligne médiane; l'aire voisine de cette division est parsemée de minuscules verrucosités, ailleurs sa surface est ciliée; cette pièce médiane (fig. 10) est en continuité avec la pince latérale qui en forme en quelque sorte une expansion; le forceps supérieur, homologue d'un tergite (fig. 9, T. 9) est représenté ici par une large lame dorsale, nettement et entièrement divisée suivant la ligne médiane en deux lobes juxtaposés qui constituent peut-on dire le toit de l'organe copulateur; ces

lobes recouvrent et soustraient à la vue la portion basale de la plaque anale médiane. Celle-ci (fig. 9, A.), pièce impaire, se projette obliquement en haut et en arrière, est fortement ciliée dorsalement, et est constituée de deux lames superposées dont l'inférieure est la plus longue, quelque peu rectangulaires à bords distaux arrondis et légè-

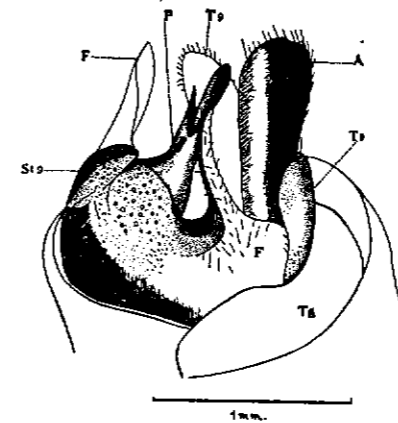


Fig. 10. — *Nomoneura stenosoni* ♂; épipyge en vue terminolaterale; mêmes notations que pour la fig. 9.

rement échancrés en leur milieu. L'organe pénien (fig. 9, P.) est conique, à base implantée sur la face interne et supérieure de la pièce médiane ventrale; il se trouve protégé par la plaque anale qui la surplombe; sa portion terminale comprend un paramère impair sous forme d'une étroite lame dorsale à bords parallèles et à extrémité ovale, et une paire de pièces pointues coniformes divergeant légèrement, situées en dessous de la lame dorsale et atteignant à peu près le milieu de la longueur de cette dernière.

L'organe pénien présente une structure analogue entre autres dans les genres *Syllegomydas* et *Leptomysdas*.